

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

2803 - Lycée Agricole Privé de Nermont

28 - CHATEAUDUN Cedex

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 9 543 851,29

Contre 9 876 912,09 au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 357 671,55

Contre un Déficit de -29 511,14 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association, en application des livres 1 et 9 du code du travail, du livre 8 du code rural et plus particulièrement des articles L 813 et R 813, et de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989, dispense, au travers de l'établissement dont elle est responsable, un enseignement et une formation professionnelle agricoles qui ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, dans les métiers des services aux personnes et aux territoires, ainsi que d'autres métiers recourant au développement de ceux-ci, dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural, forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement, de la vente, du commerce et des services informatiques et numériques. L'association est chargée d'assurer et de mettre en œuvre les missions liées à l'apprentissage telles que définies au livre II de la sixième partie du Code du travail.

L'association, par le biais de son centre de formation professionnelle continue et centre de formation des apprentis concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur énoncées par le code de l'éducation et aux missions de formation professionnelle tout au long de la vie définies dans le code du travail. Cet organisme de formation accueille un public mixte apprentis, étudiants et stagiaires de la formation tout au long de la vie.

L'association a pour mission, dans le respect de la législation en vigueur, de coordonner les actions de formation en alternance au sein de ses composantes, de développer toutes les actions destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des apprentis, et de traiter toutes questions en rapport avec l'apprentissage.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles visés à l'alinéa ci-dessus contribuent au développement personnel des élèves, étudiants apprentis et stagiaires, à l'élévation et à l'adaptation de leur qualification, et à leur insertion professionnelle et sociale. Ils remplissent les missions suivantes :

Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale ou continue par la voie scolaire ou l'apprentissage ; Ils participent à l'animation du milieu rural ;

Ils contribuent à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers, des apprentis et des adultes ;

Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;

Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil des élèves, apprentis, stagiaires et enseignants.

Cet enseignement et cette formation professionnelle sont organisés dans le cadre de l'éducation permanente, selon les voies de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.

Pour mettre en œuvre ses missions, l'association agit en conformité avec les finalités de l'Enseignement Catholique et les orientations du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- Les effectifs du Lycée sont en hausse à la rentrée 2024, avec 554 élèves contre 512 à la rentrée 2023. L'effectif moyen d'apprentis progresse aussi, avec 101 sur 2024/2025, contre 82 sur l'exercice précédent.
- L'établissement a changé son logiciel de facturation à la rentrée 2024. MAGISTER a été remplacé par AGATE.
- L'établissement a fait de nouveau appel au Groupement d'Employeurs "GE CNEAP CVL". Ce groupement a été créé par les 7 établissements agricoles de la région Centre - Val de Loire, dont Nermont, afin de pouvoir bénéficier des Fonds Sociaux Européens.
Ces fonds ont pour but de renforcer le suivi des élèves et de prévenir le décrochage scolaire.
Ce dispositif, dénommé "OXYGENE" et exploité depuis février 2023, s'est élevé sur l'exercice à 52 750 €.
Cette subvention, qui sera donc perçue ultérieurement par le GE, avant d'être reversée à ses adhérents, sera de 60%, soit 33 788.42 €.
Cette somme a été comptabilisée en "Avoir estimé à recevoir".
- Une dette envers le Syndicat du DUNOIS est inscrite au passif de l'établissement, pour un montant de 172 239.29 €. Selon une décision collective en date du 16 juin 2025 du Syndicat, cette dette sera à rembourser sur 10 ans.
De plus, le Syndicat prendra en charge la moitié de la rénovation de la toiture de la grange, soit 8 605.62 € à sa charge.
- Des projets d'aménagements sont en cours à la date de clôture, à savoir la construction d'une ombrière photovoltaïque (en cours pour 8 999.94 €) et la transformation de la maison du gardien en maison pédagogique (en cours pour 8 940.00 €).
Sur le premier volet, une subvention a été accordée par la Région, d'un montant de 149 697 €. Un acompte de 44 909 € a été perçu sur l'exercice.
Sur le second volet, des demandes de subventions auprès de l'Europe seront faites pour financer les études de faisabilité. Les travaux sur la maison, non chiffrés à la date de clôture, ne se feraient qu'à l'issue de ces études et de la décision du Conseil d'Administration.
- Une facture rectificative a été présentée au CFA MTA, au titre d'exercices antérieurs. Le montant net s'est élevé à 149 059 €, et a été comptabilisé en produits exceptionnels.
- Des vieux bâtiments ont été détruits sur l'exercice. Le coût de cette démolition et désamiantage a été comptabilisé en charge courante pour 57 600 €, cette opération n'apportant pas de valeur au terrain dans les mêmes proportions.
De plus, la toiture d'une grange a été rénovée, pour un coût total de 17 211.24 €. Seule la moitié est comptabilisée en charge courante, le reliquat étant compensé par la participation du syndicat du DUNOIS.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
2	FORMATION APPRENTIS	82	106	24	29,27	0,0
1	FI LEAP	379	554	175	46,17	25,0
TOTAL ELEVES		461	660	199	43,17	25,0
Demi-pensionnaires		331	351	20	6,04	
Pensionnaires		181	202	21	11,60	

Les effectifs des secteurs "Formation Initiale" sont ceux issus des remontées d'Octobre.

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
Ensemble des deux sites	49,98	45,95	-4,03	-8.06
TOTAL	49,98	45,95	-4,03	-8.06

effectif incluant la Direction de l'Etablissement.

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée :

16 732,00 m²

- Surface Pédagogique : 14 307,00 m²

- Surface non Pédagogique : 2 425,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
2 rue de Nermont La Chapelle du Noyer 05ha12a37ca	propriété	18/10/2010		Apport du Syndicat du Dunois
Mondoucet rue de Mondoucet La Chapelle du Noyer 02h10a74ca	propriété	18/10/2010		Apport du Syndicat du Dunois
32 rue de la Touche Nogent le Rotrou Internat	propriété	01/09/2015		Acquisition auprès de particuliers
35 rue de la Touche Nogent le Rotrou Salles de classes	propriété	16/12/2005		Acquisition auprès du Lycée Agricole du Perche
Terres utilisées par la ferme 28ha60a30ca	sans contrat mention faite dans l'apport du syndicat en date du 18.10.2010	18/10/2010	12	location pendant 12 ans puis sans loyer par la suite Taxe Foncière prise en charge par le locataire à hauteur de 90%
Terres utilisées par la ferme 09ha12a57ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 1 379.16 €
Terres utilisées par la ferme 4ha50a30ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 680.53 €
terres utilisées par la ferme 1ha64a09ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 247.99 €
Terres utilisées par la ferme 00ha27a62ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 41.74 €
Terres utilisées par la ferme 42ha94a99ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 6 491.02 €
Terres utilisées par la ferme 00ha83a62ca	Bail rural à long terme en date du 04.12.2020	01/01/2020	18	fermage initial de 126.37 €

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 184,00	0,00	0,00	0,00	5 184,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	390 082,23	0,00	0,00	0,00	390 082,23
Constructions	15 689 458,70	0,00	0,00	0,00	15 689 458,70
Installations techniques, matériel et outillage industriels	746 001,88	37 335,70	0,00	0,00	783 337,58
Autres immobilisations corporelles	946 507,69	26 693,26	0,00	0,00	973 200,95
Immobilisations corporelles en cours	0,00	17 939,94	0,00	0,00	17 939,94
TOTAL	17 777 234,50	81 968,90	0,00	0,00	17 859 203,40

Parmi les acquisitions principales :

- Matériel informatique : 6 495.20 €
- Armoire pour laboratoire : 4 668.00 €
- Motoculteur pour la microferme : 8 142.00 €
- Armoires froides (3) : 8 549.11 €
- Lits médicalisés (4) : 2 000.00 €
- Babyfoot (2) : 2 960.86 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 652,25	1 728,00	0,00	0,00	3 380,25
Agencements et aménagements de terrains	6 127,23	0,00	0,00	0,00	6 127,23
Constructions	8 201 606,60	519 050,53	0,00	0,00	8 720 657,13
Installations techniques, matériel et outillage industriels	528 294,48	53 711,56	0,00	0,00	582 006,04
Autres immobilisations corporelles	629 924,13	68 885,47	0,00	0,00	698 809,60
TOTAL	9 367 604,69	643 375,56	0,00	0,00	10 010 980,25

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	504,60	200,00	0,00	704,60
Autres titres immobilisés	200,00	0,00	200,00	0,00
Prêts et autres immobilisations financières	2 852,25	0,00	0,00	2 852,25
TOTAL	3 556,85	200,00	200,00	3 556,85

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Stocks et en-cours	81 241,35	93 601,14	12 359,79	+15.21

stocks issus de la ferme :
- Maïs façons culturales : 12 764.84 €
- Produits finis : 80 536.30 €
dont Pois : 37.73 tonnes pour 7 357.35 €
dont Orge de Printemps : 57.15 tonnes pour 10 572.75 €
dont Colza : 25.41 tonnes pour 11 688.60 €
dont Blé dur : 160.48 tonnes pour 40 120.00 €
dont blé tendre : 65.28 tonnes pour 11 097.60 €

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	9 824,74	0,00	-9 824,74	-100.00	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	605 922,48	830 588,44	224 665,96	+37.08	94 344,45	110 226,26	15 881,81	+16.83
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	212 652,78	144 324,20	-68 328,58	-32.13	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	828 400,00	974 912,64	146 512,64	+17.69	94 344,45	110 226,26	15 881,81	+16.83

Créances clients, usagers et comptes rattachés : 830 588.44 €
dont CFA MTA : 267 224.84 €
dont Via Formation : 255 807.98 €
dont CFPPA La Saussaye : 72 193.27 €
dont Association Les Champs du Possible : 38 549.13 €
dont créances douteuses familles : 110 226.26 (dépréciées à 100%)
dont créances familles : 5 487.61 €

Autres créances : 144 324.20 €
dont Avoirs à recevoir du Groupement d'Employeurs du CNEAP : 33 788.42 €
dont Avoirs à recevoir de Véolia (reçus le 03.02.26) : 25 596.55 €
dont forfait principal, solde à recevoir : 28 580.00 €
dont IS versé d'avance (ferme) : 9 729.00 €
dont TVA déductible à récupérer (ferme) : 12 121.91 €
dont Crédit de TVA (Lycée) donné à la ferme sur N+1 pour déclaration : 9 673.48 €
dont Degrevement TH estimé reconduit (TH non payée par ailleurs) : 8 222.00 €
dont Retenue de Garantie versée deux fois à un fournisseur de carrelage (remboursement demandé) : 6 204.00 €

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Autres valeurs mobilieres	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00

Compte à terme, souscript sur 2024/2025, pour caution d'un marché public lié à l'ombrière.

g. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	47 181,06	61 244,32	14 063,26	29,81
TOTAL	47 181,06	61 244,32	14 063,26	29,81

dont location de chevaux poru 2025/2026 : 10 800.00 €
dont voyages sur 2025/2026 : 13 519.60 €
dont Taxes Foncières - 4/12 - : 11 505.00 €
dont Assurances 2025/2026 : 16 976.04 €
dont Certification Qualiopi 2026 : 1 560.00 €
dont Certification Qualiopi 2027 : 1 560.00 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	2 039 966,01	0,00	0,00	2 039 966,01
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	-161 962,90	0,00	29 511,14	-191 474,04
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 511,14	387 182,69	0,00	357 671,55

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Sous total : Situation nette	1 848 491,97	387 182,69	29 511,14	2 206 163,52
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	3 535 773,60	33 732,37	288 198,96	3 281 307,01
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 384 265,57	420 915,06	317 710,10	5 487 470,53

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics.

Le montant de ce droit de reprise n'est pas clairement défini, hormis pour la subvention de la Région de 1 089 000 (Atelier 4.0), dont le droit de reprise semble indiqué comme étant celui de l'amortissement comptable.

Au titre de cet exercice, une subvention de 10 323 € a été perçue de la part de la Région pour la serre.

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 03 juillet 2025 a approuvé les comptes. Le résultat de -29 511.14 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	47 776,47	14 118,30	0,00	4 617,60	0,00	57 277,17
TOTAL	47 776,47	14 118,30	0,00	4 617,60	0,00	57 277,17

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 397 992,91	3 134 383,36	-263 609,55	-7.76	337 445,38	2 796 937,98
Emprunts et dettes financières	122 350,72	272 246,81	149 896,09	NA	51 262,42	220 984,39
Sous total : dettes financières	3 520 343,63	3 406 630,17	-113 713,46	-3.23	388 707,80	3 017 922,37
Avances et acomptes reçus	72 035,85	74 260,88	2 225,03	+3.09	74 260,88	0,00
Dettes fournisseurs	257 628,42	252 697,38	-4 931,04	-1.91	252 697,38	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	245 801,27	179 480,84	-66 320,43	-26.98	179 480,84	0,00
Dettes sur immobilisations	145 828,91	45 421,85	-100 407,06	-68.85	45 421,85	0,00
Autres dettes	195 758,17	37 036,92	-158 721,25	-81.08	37 036,92	0,00
Sous total : autres dettes	917 052,62	588 897,87	-328 154,75	-35.78	588 897,87	0,00
TOTAL	4 437 396,25	3 995 528,04	-441 868,21	-9.96	977 605,67	3 017 922,37

Avances et Acomptes reçus : 74 260.88 €
dont comptes familles créditeurs : 7 909.34 €
dont Acomptes familles reçus pour 2025/2026 : 66 351.54 €

Dettes fournisseurs : 252 697.38 €
dont fournisseurs à payer (ferme) : 72 871.15 €
dont fournisseurs à payer (lycée) : 87 031.05 €
dont factures estimées ou reçues après le 31.08.2025 : 92 795.18 (incluant le rattrapage de consommations d'eau)

Dettes fiscales et sociales : 179 480.84 €
dont MSA d'Août 2025 : 56 586.86 €
dont Provision pour PEJ (Chef d'Etablissement) : 31 918.00 €
dont acompte sur subvention d'investissements, reçu pour l'ombrière, non utilisé : 44 909.10 €

Dettes sur immobilisations : 45 421.85 €
dont factures à payer : néant
dont Retenues de Garanties : 22 083.85 €
dont DGD non reçu, estimé, à recevoir : 23 338.00 €

Autres dettes : 37 036.92 €
dont compte Asso Sociaux Culturelle des Elèves : 24 859.92 €
dont Virt du CFA MTA à reverser aux apprentis pour les repas et les nuitées : 12 177.00 €

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	7 473,80	3 575,55	-3 898,25	-52,16
TOTAL	7 473,80	3 575,55	-3 898,25	-52,16

dont Taxe d'Apprentissage : 3 575.55 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :			
Report 1er janvier (n) 2025 :			27 882,46
Taxe Reçue sur l'exercice :	44 481,29	44 481,29	
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	7 200,00		7 200,00
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	33 705,74	16 598,83	17 106,91
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>		27 882,46	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			3 575,55

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	78 130,00	79 259,00
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initia	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	1 672 567,00	1 772 303,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	1 750 697,00	1 851 562,00
Subventions État	0,00	2 250,00
Subventions Région	28 886,05	44 065,52
Subventions Département	50 450,00	50 450,00
Subventions Communes et groupements de communes	21 680,18	220,00
Autres subventions d'exploitation	195 277,92	116 391,19
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	61 794,64	64 994,32
dont autres subventions (à détailler)	1 800,00	17 691,13
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	296 294,15	213 376,71
TOTAL	2 046 991,15	2 064 938,71

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du controle légal des comptes	9 960,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	9 960,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(447 634,48)
- Amortissements des Suventions d'investissements :	288 198.96 €
- Produits sur exercices antérieurs :	151 301.04 €
- Annulation Charge à payer pour CSE :	3 071.44 €
- Droits d'Inscriptions conservés sur élèves non venus :	2 812.00 €
- Autres Produits exceptionnels divers :	2 251.04 €
Les Charges Exceptionnelles	(2 584,12)
- Reglements Agrica anciennes cotisations :	1 819.77 €
- Autres Charges exceptionnelles diverses :	764.35 €

V/ Autres informations

1) Engagements financiers donnés et reçus

Garanties données par un tiers :

Caution solidaire, accordées par le Syndicat du Dunois :

- sur prêt de 400 000 à l'origine, capital restant dû de 25 174.89 €
- sur prêt de 200 000 à l'origine, capital restant dû de 138 230.15 €

Garanties données par l'Association elle même :

Hypothèques Immobilières Conventionnelles ou Légale Spéciale de Prêteur de Deniers

- sur prêts de 3 489 000 € à l'origine, capitaux restants dûs de 2 462 595.51 €

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	296,00	379,00	83,00	28.04 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	2 619 513,81	3 061 722,66	442 208,85	16.88 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	146 524,37	160 593,24	14 068,87	9.60 %
Contributions et prestations familles	LB2	2 472 989,44	2 901 129,42	428 139,98	17.31 %
PRODUCTION STOCKEE	LC	-26 534,65	12 359,79	38 894,44	-
PRODUCTION IMMOBILISEE	LD		1 836,80	1 836,80	-
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	2 049 154,81	2 066 299,04	17 144,23	0.84 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	2 046 991,15	2 064 938,71	17 947,56	0.88 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	2 163,66	365,53	-1 798,13	-83.11 %
Dons manuels	LE31		300,00	300,00	-
Mécénats	LE32	1 700,00		-1 700,00	-100.00 %
Contributions financières	LE4		994,80	994,80	-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	20 474,84	6 548,34	-13 926,50	-68.02 %
AUTRES PRODUITS	LH	5 227,46	10 219,80	4 992,34	95.50 %
TOTAL I		4 668 132,27	5 159 365,43	491 233,16	10.52 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	49 864,42	67 778,74	17 914,32	35.93 %
VARIATIONS DE STOCKS	MB	12 379,05	2 221,23	-10 157,82	-82.06 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	2 091 991,95	2 347 895,02	255 903,07	12.23 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	137 719,06	140 443,34	2 724,28	1.98 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	1 534 153,13	1 473 223,99	-60 929,14	-3.97 %
CHARGES SOCIALES	MG	459 725,27	455 928,57	-3 796,70	-0.83 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	626 257,96	659 257,37	32 999,41	5.27 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	17 784,69	14 118,30	-3 666,39	-20.62 %
AUTRES CHARGES	MK	6 572,04	15 725,91	9 153,87	-
TOTAL II		4 936 447,57	5 176 592,47	240 144,90	4.86 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-268 315,30	-17 227,04	251 088,26	93.58 %
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	4 903,06	5 146,70	243,64	4.97 %
TOTAL III		4 903,06	5 146,70	243,64	4.97 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	77 376,84	75 298,47	-2 078,37	-2.69 %
TOTAL IV		77 376,84	75 298,47	-2 078,37	-2.69 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-72 473,78	-70 151,77	2 322,01	3.20 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-340 789,08	-87 378,81	253 410,27	74.36 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	62 382,51	159 435,52	97 053,01	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	269 788,48	288 198,96	18 410,48	6.82 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
TOTAL V		332 170,99	447 634,48	115 463,49	34.76 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	28 597,88	2 584,12	-26 013,76	-90.96 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	QB	78,17		-78,17	-100.00 %
TOTAL VI		28 676,05	2 584,12	-26 091,93	-90.99 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		303 494,94	445 050,36	141 555,42	46.64 %
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	-7 783,00		7 783,00	100.00 %
TOTAL VIII		-7 783,00		7 783,00	100.00 %
Total des produits (I+III+V)		5 005 206,32	5 612 146,61	606 940,29	12.13 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		5 034 717,46	5 254 475,06	219 757,60	4.36 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		-29 511,14	357 671,55	387 182,69	-
Contributions reçues					
TOTAL					-
Emplois des contributions reçues					
TOTAL					-

B. BILAN SIMPLIFIE

2803 - Lycée Agricole Privé de Nermont
2 rue de Nermont
BP 64
28200 CHATEAUDUN Cedex

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2025		Exercice N-1	Exercice N			Variations
		NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	AG/AH	3 531,75	5 184,00	-3 380,25	1 803,75	-1 728,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AQ/AR	383 955,00	390 082,23	-6 127,23	383 955,00	
Constructions	AS/AT	7 487 852,10	15 689 458,70	-8 720 657,13	6 968 801,57	-519 050,53
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV	217 707,40	783 337,58	-582 006,04	201 331,54	-16 375,86
Autres immobilisations corporelles	AW/AX	316 583,56	973 200,95	-698 809,60	274 391,35	-42 192,21
Immobilisations corporelles en cours	AY/AZ		11 652,00		11 652,00	11 652,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	BA/BB		6 287,94		6 287,94	6 287,94
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	A3/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B1					
Participations et créances rattachées	BC/BD	504,60	704,60		704,60	200,00
Autres titres immobilisés	BE/BF	200,00				-200,00
Autres immobilisations financières	BI/BJ	2 852,25	2 852,25		2 852,25	
TOTAL I		8 413 186,66	17 862 760,25	-10 010 980,25	7 851 780,00	-561 406,66
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	CA/CB	81 241,35	93 601,14		93 601,14	12 359,79
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	CC	9 824,74				-9 824,74
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	CD/CE	511 578,03	830 588,44	-110 226,26	720 362,18	208 784,15
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS	CF/CG					
AUTRES CREANCES	CH/CI	212 652,78	144 324,20		144 324,20	-68 328,58
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	CJ/CK		10 000,00		10 000,00	10 000,00
DISPONIBILITES	CM	601 247,47	662 539,45		662 539,45	61 291,98
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	CN	47 181,06	61 244,32		61 244,32	14 063,26
TOTAL II		1 463 725,43	1 802 297,55	-110 226,26	1 692 071,29	228 345,86
Ecart de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	FA					
TOTAL V						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		9 876 912,09	19 665 057,80	-10 121 206,51	9 543 851,29	-333 060,80

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	2 039 966,01	2 039 966,01	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	2 039 966,01	2 039 966,01	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	-161 962,90	-191 474,04	-29 511,14
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-29 511,14	357 671,55	387 182,69
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		1 848 491,97	2 206 163,52	357 671,55
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	3 535 773,60	3 281 307,01	-254 466,59
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		5 384 265,57	5 487 470,53	103 204,96
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB			
TOTAL II				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	47 776,47	57 277,17	9 500,70
TOTAL III		47 776,47	57 277,17	9 500,70
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	3 397 992,91	3 134 383,36	-263 609,55
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	122 350,72	272 246,81	149 896,09
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	72 035,85	74 260,88	2 225,03
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	257 628,42	252 697,38	-4 931,04
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	245 801,27	179 480,84	-66 320,43
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	145 828,91	45 421,85	-100 407,06
AUTRES DETTES	JI	195 758,17	37 036,92	-158 721,25
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	7 473,80	3 575,55	-3 898,25
TOTAL IV		4 444 870,05	3 999 103,59	-445 766,46
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		9 876 912,09	9 543 851,29	-333 060,80

(1) Dont à plus d'un an 3 017 922,37

Dont à moins d'un an 981 181,22

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

Ce rapport comporte 24 pages

ASSOCIATION RESPONSABLE DE LA GESTION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE NERMONT

**Siège Social : 2, rue de Nermont
28200 CHATEAUDUN**

DR AUDIT

SARL au capital de 11 255 euros
63B, avenue de Châteaudun - BP 90851 - 41008 BLOIS Cedex
Bureau secondaire : 116, rue Ronsard - 37100 TOURS

02 54 42 23 11
draudit@draudit.net
www.draudit.net



A l'assemblée générale de l'association responsable de la gestion du lycée d'enseignement agricole De NERMONT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION RESPONSABLE DE LA GESTION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE NERMONT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 14 avril 2026

SARL Daniel RAVINEAU AUDIT
Commissaire aux comptes
Eric LETOURMY

